



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE  
DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE  
N° CFVU-2017-033  
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2017**

**POINT 5.3  
APPROBATION DES ATTENDUS LOCAUX ET CRITÈRES D'ÉTUDES DES DOSSIERS DE  
CANDIDATURE (PARCOURSUP) POUR L'INSCRIPTION DANS LES FORMATIONS DE  
LICENCE DE L'UAPV, AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018-2019**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), en sa séance du 15 décembre 2017, sous la présidence de Monsieur Ange Polidori, Vice-président de la CFVU de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1,

Vu la note du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 8 décembre 2017, aux recteurs et présidents d'université relative à la saisie des caractéristiques des formations sur le site de gestion de la plateforme nationale de préinscription PARCOURSUP ainsi que la note rectificative en date du 12 décembre 2017 ;

Vu les statuts de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse modifiés et approuvés le 27 juin 2017,

Considérant les éléments de cadrage national des attendus pour les mentions de licence,  
Considérant les discussions actuellement en cours au niveau national visant à harmoniser les attendus et critères d'examen des dossiers de candidature de l'ensemble des licences STAPS,

Après en avoir délibéré,

La CFVU approuve, sous réserve des modifications relevées en séance, les attendus locaux et les critères d'examen des dossiers de candidature (PARCOURSUP) pour l'inscription dans les formations de licence de l'UAPV, au titre de l'année universitaire 2018-2019, hors STAPS, cf. annexe jointe.

Vote de la CFVU : favorable à la majorité (1 voix contre)

Membres composant la commission : 33

Membres présents (17) ou suppléés (8) : 25

Membres absents et non suppléés : 8

UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

DAGAP

Service des affaires générales  
et institutionnelles

Campus Hannah Arendt  
Site Centre-ville

74 rue Louis Pasteur – Case 1

84029 AVIGNON CEDEX 1

<http://www.univ-avignon.fr>

Avignon, le 30 janvier 2018

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Philippe CLERKAMP



Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le 02 FEV. 2018